

1612 - Théodore Reinsart - Second Trésor de bien dire - BnF

Mémoires Français 11. 15
més doicêtre exempt d'ou-
trages & de parolles injurieu-
ses.

La cholere ne vaist rien,
en quelque action que ce
soit, & le proebre commé-
de au Prince méisme d'en-
tendre ce qui est iuste & in-
iuste.

Celuy qui chastie avec
cholere, n'est nullemé pro-
pre pour reprimer ceux qui
bailent par ignorance ou
par malice.

Pour exterminer la cho-
lere, il faudroit banir du
monde la mechanceté qui
y regne.

Mentions légalesImage(s) : BnF Gallica